



Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord – Avenue Hédi Karray – 1082 – Tunis Mahrajène
RC N° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 24 Mars 2016

Note d'opération
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire
de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

« TUNISIE LEASING 2017-1 »

de 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt sera reparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 03/02/2017

Visa n° **N° 17 - 0963** du **06 MARS 2017** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mondher ZID
Directeur financier de Tunisie Leasing
Tél : 70 132 000 - Fax : 71 236 625
E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **9 Novembre 2016** sous le n°16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.



SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire « Tunisie Leasing 2017-1 »	1
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	4
1.1. Responsables de la note d'opération	4
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	4
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	4
1.4. Responsable de l'information	5
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	6
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	7
2.2. Caractéristiques des titres émis	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement	7
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêt	8
2.2.6. Intérêts	8
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	12
2.2.9. Paiement	12
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt	12
2.2.12. Garantie	13
2.2.13. Mode de placement	13
2.2.14. Notations	13
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	18
2.2.16. Fiscalité des titres	18
2.3. Renseignements généraux	18
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	18
2.3.2. Marché des titres	18
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing	19
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	19
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	19
2.4. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire Subordonné TL 2016-1	19
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de Tunisie Leasing	20
3.1. Description de l'activité au 31/12/2016	20
3.1.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2016	20
3.1.2. Évolution des approbations	20
3.1.3. Évolution des mises en force	21
3.1.4. Évolution des encours financiers	22
3.2. Indicateurs d'activité au 31/12/2016	23
3.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016	25
Bulletin de souscription	26

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 »

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est émis pour un montant de 30 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit :

- Catégorie A : 7,55% et/ou TMM+2,35% brut l'an pour une durée de 5 ans ;
- Catégorie B : 7,80% brut l'an pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2017-1 ».
- **Montant :** 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 40 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 300 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations réparties en 2 catégories ; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :
 - Catégorie A : 7,55% et/ou TMM+2,35% an ;
 - Catégorie B : 7,80% an.
- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.

- **Durée de vie moyenne** : 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.
- **Duration (taux fixe)** : 2,734 années pour la catégorie A et 4,273 années pour la catégorie B.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,35% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,80% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en Bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**. Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **7 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire « **TUNISIE LEASING 2017-1** » n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » est BBB+ (tun) en date du 03/02/2017.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Ahmed ABDELKEFI

Fethi MESTIRI


TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020


TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération :

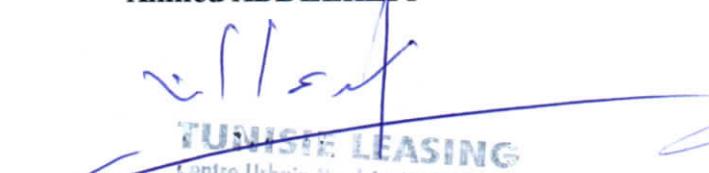
« À notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Ahmed ABDELKEFI

Fethi MESTIRI


TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020


TUNISIE LEASING
 Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray
 1082 Tunis Mahrajène
 Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Walid SAIBI






1.4 Responsable de l'information :

Mondher ZID

Directeur Financier de Tunisie Leasing

La notice légale est publiée au JORT N° 32 du 16/03/2017

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° **17 - 0963** du **06 MARS 2017**
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: **Salah ESSAYEL**



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant de l'emprunt :** L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Produit brut et net de l'emprunt :** le produit brut du présent emprunt est de 30 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement ⁽¹⁾ s'élèveraient à 0,6% du montant soit 180 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 21 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ⁽¹⁾ seraient de 20 750 DT HT ⁽²⁾ et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 31 434 DT ⁽³⁾, soit un total de frais approximatifs de 253 184 DT et un produit net de l'emprunt de 29 746 816 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	30 000 000	100
Frais généraux ⁽¹⁾	253 184	0,844
Produit net	29 746 816	99,156

⁽¹⁾ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 40 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au premier trimestre 2017.

⁽³⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A) et 1/2 à taux fixe (catégorie B).

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5- But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

2.2.2- Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5- Taux d'intérêt :

Les obligations « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6- Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **7 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **07/06/2022** pour la catégorie A et pour le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 6 795 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 938 200 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,598% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de février 2016 au mois de janvier 2017, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 11 700 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,80%.

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,35% (soit la moyenne du TMM+2,35%).

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017) soit 4,248% majorée d'une marge de 2,35%, soit 6,598%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations** : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : 07/06/2017
- **Date du premier remboursement de capital** :
 - le 07/06/2018 pour la catégorie A
 - le 07/06/2020 pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts** : 07/06/2018
- **Date de dernière échéance** :
 - le 07/06/2022 pour la catégorie A
 - le 07/06/2024 pour la catégorie B
- **Taux d'intérêt nominal** :
 - **Pour la catégorie A** : Fixe de 7,55% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,35%) : 6,598%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de février 2016 au mois de janvier 2017 majorée de 2,35% (à titre indicatif).
 - **Pour la catégorie B** : Fixe de 7,80% brut l'an.
- **Amortissement** :
 - **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation.
 - **Pour la catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation.

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 30 000 000 DT

2.2.7.1- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A taux variable :

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Évolution du TMM durant les cinq dernières années :

en (%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	3,16000	4,11000	4,71000	4,89000	4,25000	4,26000
Février	3,42000	4,20000	4,68000	4,80000	4,22000	
Mars	3,48000	4,33000	4,72000	4,82000	4,20000	
Avril	3,64000	4,70000	4,72000	4,80000	4,24000	
Mai	3,74000	4,69000	4,70000	4,77000	4,25000	
Juin	3,64000	4,74000	4,78000	4,80000	4,21000	
Juillet	3,85000	4,73000	4,98000	4,78000	4,32000	
Août	3,88000	4,75000	4,94000	4,75000	4,20000	
Septembre	3,90000	4,72000	4,92000	4,77000	4,26000	
Octobre	4,15000	4,66000	4,93000	4,75000	4,33000	
Novembre	4,18000	4,75000	4,93000	4,30000	4,23000	
Décembre	3,98000	4,74000	4,88000	4,28000	4,26000	

Source : BCT

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,35% (6,598% à titre indicatif)

(en dinars)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	30 000 000				
2018		6 000 000	24 000 000	1 979 400	7 979 400
2019		6 000 000	18 000 000	1 583 520	7 583 520
2020		6 000 000	12 000 000	1 187 640	7 187 640
2021		6 000 000	6 000 000	791 760	6 791 760
2022		6 000 000	-	395 880	6 395 880
Totaux		30 000 000		5 938 200	35 938 200

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,35% (6,598% à titre indicatif)

(en dinars)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	100				
2018		20	80	6,598	26,598
2019		20	60	5,278	25,278
2020		20	40	3,959	23,959
2021		20	20	2,639	22,639
2022		20	-	1,320	21,320
Totaux		100		19,794	119,794

2.2.7.2- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (7,55%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	30 000 000				
2018		6 000 000	24 000 000	2 265 000	8 265 000
2019		6 000 000	18 000 000	1 812 000	7 812 000
2020		6 000 000	12 000 000	1 359 000	7 359 000
2021		6 000 000	6 000 000	906 000	6 906 000
2022		6 000 000	-	453 000	6 453 000
Totaux		30 000 000		6 795 000	36 795 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe (7,55%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	100				
2018		20	80	7,550	27,550
2019		20	60	6,040	26,040
2020		20	40	4,530	24,530
2021		20	20	3,020	23,020
2022		20	-	1,510	21,510
Totaux		100		22,650	122,650

2.2.7.3- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 7,80% :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	30 000 000				
2018		-	30 000 000	2 340 000	2 340 000
2019		-	30 000 000	2 340 000	2 340 000
2020		6 000 000	24 000 000	2 340 000	8 340 000
2021		6 000 000	18 000 000	1 872 000	7 872 000
2022		6 000 000	12 000 000	1 404 000	7 404 000
2023		6 000 000	6 000 000	936 000	6 936 000
2024		6 000 000	-	468 000	6 468 000
Totaux		30 000 000		11 700 000	41 700 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 7,80% :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2017	100				
2018		-	100	7,800	7,800
2019		-	100	7,800	7,800
2020		20	80	7,800	27,800
2021		20	60	6,240	26,240
2022		20	40	4,680	24,680
2023		20	20	3,120	23,120
2024		20	-	1,560	21,560
Totaux		100		39,00	139,000

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

Tunisie Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

▪ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11-Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

▪ **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TUNISIE LEASING 2017-1** » sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

2.2.12- Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

2.2.13- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.14- Notations :

2.2.14.1- Notation de la société :

En date du **24 Mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

2.2.14.2- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03/02/2017**.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Tunisie Leasing

Fiche de Notation

Notes
Notes Nationales

Long Terme (LT) **BBB+(tun)**
Court Terme **F2(tun)**

Risque Souverain

NDE^a LT en monnaie étrangère **BB-**
NDE^a LT en monnaie locale **BB**
Note de plafond souverain **BB**

Perspectives

Note Nationale à Long Terme **Stable**
NDE^a LT en monnaie étrangère **Négative**
NDE^a LT en monnaie locale **Négative**
Note de plafond souverain

^aNDE – Note de Défaut Émetteur

Données Financières Consolidées
Tunisie Leasing

	30 Jun 15	31 déc 14
Total Bilan (Mio USD)	519,5	532,9
Total Bilan (Mio TND)	1016,7	991,8
Fonds propres (Mio TND)	226,4	242,1
Résultat d'exploitation (Mio TND)	14,1	34,0
Résultat Net (Mio TND)	10,2	26,1
Résultat d'exploitation/ Actifs Moyens (%)	2,6	3,5
Résultat d'exploitation/ Fonds Propres Moyens (%)	12,1	14,4
Ratio Tier 1 (%)	14,6	15,5
Fonds Propres Durs Fitch/ Actifs Pondérés	22,5	25,2

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2016)

Fitch Ratings Press Release (janvier 2016)

Critères Applicables

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (avril 2015)

National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Analystes

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Gilbert Hobeika
+44 20 3530 1004
gilbert.hobeika@fitchratings.com

Fondements des Notes Attribuées

Des Notes Basées sur les Qualités Intrinsèques: Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage en Tunisie, la diversification de ses activités, une rentabilité solide, des ratios de solvabilité appropriés et une qualité d'actifs satisfaisante comparés au secteur ainsi qu'une politique de gestion des risques appropriée. Les notes tiennent également compte de la dépendance de TL au financement à court terme et d'une liquidité fragile comme pour le reste du marché.

Une Position de Leader: TL est le leader du marché Tunisien du crédit-bail et de l'affacturage (19,6% de parts de marché à fin juin 2015). TL occupe également une position de premier plan en Algérie à travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Le groupe ambitionne de devenir un acteur majeur en Afrique sub-Saharienne à travers Alios Finance (23,5% du capital).

Une Rentabilité Solide: La rentabilité de TL est satisfaisante malgré une conjoncture difficile en Tunisie. Fitch prévoit une hausse des coûts d'exploitation et du coût du risque en 2016 suite à l'acquisition d'Alios, mais la rentabilité de TL restera en ligne avec le secteur.

Des Ratios de Solvabilité Appropriés: Fitch considère que les ratios de solvabilité de TL sont appropriés au regard du risque de crédit, avec un ratio Tier 1 supérieur à la moyenne du secteur. Fitch estime que l'opération d'acquisition d'Alios ne devrait pas peser sur les ratios de solvabilité de TL à fin 2015 (ratio Tier 1 estimé aux alentours de 13,5% à fin 2015).

Une Qualité d'Actifs Satisfaisante: Le taux de créances douteuses de TL (5,7% à fin juin 2015) reste inférieur à la moyenne du secteur de par la bonne gestion de ses actifs. Les créances classées nettes de provisions et le risque de concentration par emprunteur sont faibles et bien inférieurs au secteur. Fitch estime que la qualité d'actifs se détériorera légèrement en 2016 du fait de l'opération Alios (environ 40% du portefeuille de prêts de TL avec un taux de créances douteuses d'environ 10%). Cependant, le risque est partagé avec les actionnaires minoritaires et reste limité au pourcentage de détention de TL dans Alios.

Une Liquidité Fragile: La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance aux émissions obligataires (37% des ressources hors fonds propres à fin juin 2015) et au financement à court terme (40%). Fitch estime que le profil de liquidité de TL devrait bénéficier en 2016 d'un recours accru au financement long-terme notamment de la part d'organisations supranationales. TL pourrait également solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

Un Soutien Incertain: TL est détenue à 53% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité que ce dernier apporte son soutien à sa filiale paraît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

Sensibilité des Notes

Une Détérioration des Fondamentaux de Crédit: La note de TL pourrait être abaissée en cas de détérioration de la qualité de ses actifs entraînant un affaiblissement de ses ratios de fonds propres ou d'un resserrement durable de sa liquidité. La note pourrait être également revue à la baisse en cas d'une participation accrue dans Alios entraînant une détérioration des fondamentaux de crédit. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

FitchRatings

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 3 Février 2017

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Tunisie Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «Tunisie Leasing 2017-1»
Montant	:	30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 dinars répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7,55% l'an et/ou TMM+2,35% l'an
Taux Nominal (B)	:	7,80% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	BBB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

FitchRatings

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

2.4 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné Tunisie Leasing 2016

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	12	104 700	10 470 000	52,35
Assurances	6	85 500	8 550 000	42,75
Autres personnes morales	1	5 300	530 000	2,65
Personnes Physiques	4	3 200	320 000	1,60
FCP	2	1 300	130 000	0,65
Total	25	200 000	20 000 000	100,00

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

3.1 Description de l'activité de Tunisie Leasing au 31/12/2016 :

3.1.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2016

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations est passée de 20,3% au 31/12/2015 à 23,8% au 31/12/2016.

Les parts de marché des mises en force et des encours ont augmenté passant respectivement de 18,1% à 22,1% et de 21,0% à 21,6%.

	En Millions de Dinars								
	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/14	31/12/15	31/12/16 (**)	31/12/14	31/12/15	31/12/16 (**)	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Approbations	1963	2162	2418	362	438	575	18,4%	20,3%	23,8%
Mises en force	1606	1729	1862	295	313	411	18,4%	18,1%	22,1%
Encours	2870	3167	3339	577	612	720	20,1%	21,0%	21,6%

*Source : CIL

**Chiffres non audités

3.1.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2016 s'est élevé à 574 687 milliers de dinars contre 438 181 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une hausse de 31,15% sur la période.

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	19 575	5,40%	22 467	5,13%	32 940	5,73%	46,62%
Industrie	81 617	22,52%	110 562	25,23%	114 654	19,95%	3,70%
Tourisme	36 238	10,00%	38 188	8,72%	50 648	8,81%	32,63%
Commerce et Services	177 937	49,11%	201 939	46,09%	256 673	44,66%	27,10%
Bâtiments et Travaux Publics	46 956	12,96%	65 025	14,84%	119 772	20,84%	84,19%
TOTAL	362 324	100%	438 181	100%	574 687	100%	31,15%

*Chiffres non audités

La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars							Variation 2015-2016
31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)			
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
MOBILIERS	334 417	92,30%	403 386	92,06%	539 450	93,87%	33,73%
IMMOBILIERS	27 907	7,70%	34 795	7,94%	35 237	6,13%	1,27%
TOTAL	362 324	100%	438 181	100%	574 687	100%	31,15%

*Chiffres non audités

3.1.3. Évolution des Mises En Forces

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 411 088 milliers de dinars au 31/12/2016 contre 312 669 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une hausse de 31,48% sur la période.

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars							Variation 2015-2016
31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)			
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Agriculture	15 886	5,38%	15 718	5,03%	25 173	6,12%	60,15%
Industrie	67 053	22,73%	71 982	23,02%	91 935	22,36%	27,72%
Tourisme	31 195	10,57%	30 950	9,90%	39 892	9,70%	28,89%
Commerce et Services	142 732	48,38%	148 940	47,64%	179 735	43,72%	20,68%
Bâtiments et Travaux Publics	38 160	12,93%	45 079	14,42%	74 352	18,09%	64,94%
Total	295 026	100%	312 669	100%	411 088	100%	31,48%

*Chiffres non audités

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars							Variation 2015-2016
31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)			
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
MOBILIERS	272 878	92,49%	293 261	93,79%	395 068	96,10%	34,72%
IMMOBILIERS	22 148	7,51%	19 408	6,21%	16 019	3,90%	-17,46%
TOTAL	295 026	100%	312 669	100%	411 088	100%	31,48%

*Chiffres non audités

3.1.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 719 750 milliers de dinars au 31/12/2016 contre 611 603 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une progression de 17,68% sur la période.

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars							Variation 2015-2016
31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)			
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Agriculture	25 316	4,38%	28 976	4,74%	37 933	5,27%	30,91%
Industrie	152 265	26,37%	158 488	25,91%	180 050	25,02%	13,60%
Tourisme	47 359	8,20%	48 546	7,94%	56 965	7,91%	17,34%
Commerce et Services	284 075	49,20%	297 466	48,64%	331 390	46,04%	11,40%
Bâtiments et Travaux Publics	68 372	11,84%	78 127	12,77%	113 412	15,76%	45,16%
TOTAL	577 387	100%	611 603	100%	719 750	100%	17,68%

*Chiffres non audités

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars							Variation 2015-2016
31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016 (*)			
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
MOBILIERS	512 202	88,71%	545 130	89,13%	655 580	91,08%	20,26%
IMMOBILIERS	65 185	11,29%	66 473	10,87%	64 170	8,92%	-3,46%
TOTAL	577 387	100%	611 603	100%	719 750	100%	17,68%

*Chiffres non audités

3.2 Indicateurs d'activité au 31/12/2016 :

En milliers de Dinars

	Quatrième Trimestre			Cumul		
	2016	2015	Variation	2016 (**)	2015 (*)	Variation
Approbations	165 076	125 636	31,4%	574 687	438 181	31,2%
Mises en Force	121 158	92 527	30,9%	411 088	312 669	31,5%
Encours financiers				719 750	611 603	17,7%
Total des Engagements Courants (a)				702 543	596 619	17,8%
Total des Engagements Classés (b)				43 410	39 680	9,4%
Total des Engagements (c)=a+b				745 953	636 299	17,2%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				5,82%	6,24%	
Ressources d'Emprunts				566 062	487 756	16,1%
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice				118 611	118 112	0,4%
Revenus Bruts de Leasing (1)	92 363	83 575	10,5%	351 213	321 791	9,1%
Revenus Nets de Leasing	17 909	15 014	19,3%	65 781	56 817	15,8%
Produits Nets de Leasing	9 652	6 125	57,6%	36 875	29 633	24,4%
Total des Charges d'Exploitation	4 097	3 806	7,6%	16 018	14 783	8,4%
Trésorerie Nette				(9 166)	(14 553)	

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Répartition des Approbations par Secteur et par Type :

Secteur d'activité	4ème Trimestre							Cumul						
	2016			2015			Var	2016			2015			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	9 017	0	9 017	8 467	0	8 467	6,5%	32 680	260	32 940	21 717	750	22 467	46,6%
Industrie	22 341	5 575	27 916	32 252	760	33 012	-15,4%	104 138	10 515	114 654	92 715	17 846	110 561	3,7%
Bâtiments & Travaux Publics	40 198	962	41 160	14 696	0	14 696	180,1%	117 591	2 181	119 772	63 801	1 224	65 024	84,2%
Tourisme (2)	12 724	625	13 349	8 843	349	9 192	45,2%	50 024	625	50 648	37 606	582	38 188	32,6%
Services & Commerce	69 829	3 806	73 634	57 198	3 069	60 267	22,2%	235 017	21 656	256 673	187 546	14 394	201 939	27,1%
Totaux	154 109	10 968	165 076	121 458	4 178	125 636	31,4%	539 450	35 237	574 687	403 385	34 795	438 181	31,2%

Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type :

Secteur d'activité	4ème Trimestre							Cumul						
	2016			2015			Var	2016			2015			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	6 517	60	6 577	5 576	71	5 647	16,5%	24 983	190	25 173	15 036	682	15 718	60,2%
Industrie	24 988	5 313	30 302	19 165	2 543	21 708	39,6%	84 375	7 561	91 935	62 721	9 261	71 982	27,7%
Bâtiments & Travaux Publics	20 003	0	20 003	10 968	0	10 968	82,4%	73 820	532	74 352	44 673	406	45 079	64,9%
Tourisme (2)	9 482	0	9 482	6 910	150	7 060	34,3%	39 892	0	39 892	30 567	383	30 950	28,9%
Services & Commerce	52 862	1 932	54 794	44 801	2 344	47 145	16,2%	171 998	7 737	179 735	140 264	8 676	148 940	20,7%
Totaux	113 854	7 305	121 158	87 420	5 107	92 527	30,9%	395 068	16 019	411 088	293 261	19 408	312 669	31,5%

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures.

Faits Saillants du Quatrième Trimestre 2016

Augmentation des approbations et des mises en force de 31% en comparaison au 31 décembre 2015.

Progression des Produits Nets de Leasing de 24,4% par rapport à fin 2015.

Amélioration du taux des créances classées de 6,24% en 2015 à 5,82% en 2016.

Mobilisation au cours du 4ième trimestre 2016 de 24,7 MDT de ressources extérieures portant le total de ces ressources à 99,1 MDT au titre de l'année 2016.

3.3 Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016 :

La confrontation des réalisations au 31/12/2016 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « **Tunisie Leasing 2016** » enregistré par le CMF en date du 09/11/2016 sous le n°16-005 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 31/12/2016 (*)	Prévisions année 2016	Pourcentage de réalisation	Commentaires
Mises en force	411 088	337 700	122%	La forte croissance des mises en force a été observée principalement au cours du deuxième semestre 2016, la réorganisation commerciale a contribué à cette performance
Produit Net de Leasing	36 875	32 614	113%	L'écart est dû principalement à l'enregistrement en fin de l'exercice 2016 d'une plus-value suite à la cession imprévue d'une participation et à l'augmentation des encours productifs suite à la forte croissance des mises en force
Ressources d'emprunt	566 062	567 080 (**)	100%	-
Capitaux propres avant résultat	118 611	118 611	100%	-

* Chiffres non audités

** Total emprunts sans encours des dettes rattachées

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune

Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 24 Mars 2016

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Categories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 03/02/2017

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juin 2016

Délibération du Conseil d'Administration du 21 Décembre 2016

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 16 Février 2017

Visa N° 17-0963 du 06 MARS 2017

Notice légale publiée au JORT N° 32 du 16/03/2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹ : Mme Mlle Mr
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<p>Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom&Prénom¹ : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / /</p>	<p>Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C : Matricule Fiscale :</p>
<p>Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :</p>	

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,55%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,80%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 07/06/2017 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 7 juin de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 07/06/2017 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2016 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur : Agence :
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,55%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,80%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche⁴
 A le

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune

Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 24 Mars 2016

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 03/02/2017

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juin 2016

Délibération du Conseil d'Administration du 21 Décembre 2016

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 16 Février 2017

Visa n° 17-0963 du 06 MARS 2017

Notice légale publiée au JORT N° 32 du 16/03/2017

BULLETTIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport		
Nationalité :	N° : Délivré le : .. / .. / ..		
Profession/activité :	Adresse : Code postale : Pays : Tel :		
Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même			
<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente			

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & Prénom ¹ : Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° : Délivré le : .. / .. / ..	Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C : Matricule Fiscale :
Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,55% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,80% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 07/06/2017 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 7 juin de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 07/06/2017 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2016 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur : Agence :
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,55% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,80% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche⁴

A le

Signature

¹ Cocher la case correspondante² Remplir la ligne appropriée³ Indiquer le nom du dépositaire⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »